

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centus par ligne
 Deuxième insertion, etc.... 3 centus par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
 SI PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } SI PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Notre Saint Père le Pape Léon XIII vient d'assigner à "l'œuvre des églises pauvres en Italie" et à "l'association de l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement," un protecteur spécial dans la personne de Son Eminence Révérendissime le cardinal Raëtan Alimonda; appel de Son Eminence, à tous les catholiques du monde entier, en faveur de l'œuvre des églises pauvres en Italie, tel que publié dans les *Annales Catholiques* auquel nous empruntons tous les détails concernant cette pieuse association.—Notre Saint Père le Pape vient de prononcer au Consistoire une allocution au sujet des mauvais traitements qu'on fait subir à l'Eglise, en Belgique et ailleurs.—Origine de l'établissement des manufactures de sucre de betteraves; on fait de nouveaux efforts pour établir une semblable exploitation dans la province de Québec; détails fournis par M. S. Lesage, sur les avantages de l'établissement de manufactures.

Causerie Agricole : Construction des écuries et étables: Solidité nécessaire et matériaux qu'il convient d'employer quant à la construction des écuries et des étables; construction des écuries; écuries simples et écuries doubles; dispositions communes à ces deux espèces d'écuries.

Sujets divers : Salubrité des bâtiments ruraux.—Déplantation des arbres.—Cheval qui se coupe.—Brutalité à l'égard des animaux.—Eau de fumier: moyen de la recueillir; son importance comme engrais.

Choses et autres : L'état du cultivateur.—Repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis.—Le prix du blé.—Exhibition agricole et industrielle des Sociétés d'agriculture des comtés de Pislet, Témiscouata, Kamouraska et St. Hyacinthe.—L'Exhibition de la Société d'horticulture du comté de Pislet.—Importance de faire connaître le lieu et la date des expositions agricoles et industrielles sous le patronage des sociétés d'agriculture.

Recette : Diarrhée du cheval, du bœuf et du mouton.

Feuilleton de la "Gazette des Campagnes."—Ceux qui désirent s'abonner à la *Gazette des Campagnes* peuvent obtenir toutes les livraisons de "La fille du Marquis" afin d'avoir cette intéressante histoire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

L'œuvre des églises pauvres en Italie.—Notre Saint-Père le Pape, dans son zèle et sa sagesse, a disposé que l'Association de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement et de l'Œuvre des Eglises pauvres aurait son centre et son siège principal dans la métropole du monde catholique, et que l'Institut des Adoratrices, fondé en vue de soutenir cette Association et d'en propager les progrès, y fût aussi établi. Sa Sainteté a daigné assigner à l'Œuvre un protecteur spécial dans la personne de Son Eminence Révérendissime le cardinal Raëtan Alimonda, qui n'a point tardé à recommander, avec une sympathique éloquence, la pieuse Association aux Romains. Les journaux ont mentionné ce fait consolant. Mais maintenant que le discours de Son Eminence a été publié, nous voulons mettre sous les yeux des catholiques quelques unes des pensées que ce nouveau protecteur, que nous empruntons aux *Annales Catholiques*:

"Pourquoi, se demande l'orateur sacré, pourquoi n'appliquez-vous pas en faveur de la religion les principes de progrès que vous vous efforcez de réaliser dans les choses humaines? Ne voyons-nous pas que la civilisation épuise toutes les ressources de la science, des arts, de l'industrie, pour raffiner les jouissances, pour donner aux objets un dehors séduisant: pourquoi donc, puisque le jour des embellissements est venu, n'embellissez-vous pas aussi la maison de Dieu? Pourquoi n'essayez-vous pas de revêtir honorablement les ministres sacrés, de décorer les autels, de maintenir le lustre des saintes cérémonies, de venir en aide aux églises où, faute de ressources suffisantes, le culte catholique ne peut s'exercer convenablement.

Lorsque Christophe Colomb eut découvert l'Amérique, il rapporta dans sa patrie des lingots d'or pur que la reine Isabelle fit transformer en une magnifique custode pour le Très-Saint Sacrement, Gloire au Génois et à l'Espagnole!

“ En offrant à Jésus les prémisses de ce monde nouveau, ils reconnaissaient le tenir de sa munificence, et sollicitaient pour lui sa bénédiction.

“ Messieurs, faites aussi votre offrande à Jésus, de qui vous tenez tous vos biens ; donnez une obole pour les églises pauvres.

“ Et vous, honorables dames, un pieux apostolat vous est confié.

“ On affecte aujourd'hui de prôner la mission publique de la femme ; il vous appartient de montrer par des faits exquis que votre mission publique la plus sublime est la piété et la charité. Soyez donc les premières à adorer Jésus dans l'Eucharistie, à secourir les églises pauvres.

“ Au jour de sa Passion, les hommes de Jérusalem ont mis sur les épaules de Jésus un lambreau de pourpre en signe d'opprobre ; oh ! n'avez-vous pas des étoffes de soie et de velours pour lui faire un manteau d'honneur ? Ils l'ont dépouillé de sa tunique, n'avez-vous pas de quoi couvrir sa nudité ? n'avez-vous pas un peu de linge qui puisse servir à enlever de sa divine face les crachats dont les méchants l'ont couvert ? Donnez, donnez des corporaux pour le saint Sacrifice ; préparez une nappe pour la sainte Table, une anse pour revêtir le prêtre qui est le représentant du Christ.

“ En place des épines dont le front du Sauveur fut percé, n'avez-vous pas des joyaux pour lui faire une couronne ? Ne pouvez-vous pas donner à Jésus un de vos bracelets pour les clous qui déchirèrent autrefois ses mains et ses pieds ? N'avez-vous pas des purificateurs pour essuyer ses lèvres qui burent le fiel ?

“ Les Juifs ont fait sortir Jésus de Jérusalem, et après l'avoir crucifié, ils l'ont abandonné sur le Calvaire ; pour vous, vous lui ferez un tabernacle où il puisse se reposer, et vous n'épargnez rien pour qu'il soit digne de Lui.

“ Quelle ingénieuse et tendre mission ! Illustres matrones, honorables dames, vous devez être par votre piété les réparatrices des fautes des hommes ; encore une fois, soyez les premières à honorer Jésus Christ, à secourir les églises pauvres.”

Le chaleureux appel de l'Eminentissime Cardinal Protecteur ne restera pas sans résultat.

Il y a en Italie des milliers d'églises pauvres. Dépouillées en grande partie de leurs revenus, elles n'ont pas les moyens de pourvoir aux exigences du culte divin.

On espère en vain que les paroissiens suppléent de leurs propres deniers : la misère des populations rurales augmente de jour en jour, à tel point qu'un grand nombre d'habitants émigrent dans les pays lointains, à la recherche d'un morceau de pain dont ils sont privés dans leur patrie.

Plusieurs prêtres pleurent la ruine imminente des édifices sacrés ; presque tous déplorent le manque absolu ou l'insuffisance du linges d'autel, et ils se voient forcés d'employer encore, au grand déshonneur du culte, des ornements sacerdotaux déchirés, interdits par l'Evêque. Il y a des églises où il n'y a, pour tout vase sacré, qu'un seul calice d'un vil métal ; d'autres qui ont à peine une pixide pour conserver la sainte Eucharistie. Dans une paroisse de 3,500 âmes, qui réclame les secours de l'Association, on n'expose pas le Très Saint Sacrement ; on ne peut jamais donner la

bénédiction, parce qu'il n'y a ni ostensor, ni chape, ni huméral.....

Les curés qui, le cœur navré, peignent ainsi la misère de leurs églises, sont pauvres eux-mêmes : ils vivent de privations comme leur peuple ; les honoraires de messes leur font défaut, et parfois leur dénuement est tel qu'ils ne sont pas en état de se rendre dans l'une ou l'autre ville pour implorer les secours de la charité pour eux mêmes et pour leurs églises.

Les ressources actuelles de l'Association sont loin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes d'ornements sacrés ; il serait cependant bien urgent d'apporter remède aux misères qui lui sont signalées.

C'est à cet effet que l'Association adresse une chaleureuse invitation à tous les catholiques d'Italie et des autres nations, afin que, par d'abondantes aumônes, selon leur état, et par le don des étoffes superflues, qui se trouvent dans les maisons de bien des riches, ils alimentent la caisse de la charité et l'atelier dirigé par les Sœurs adoratrices de Rome, qui emploient leur vie à honorer Jésus dans le Très Saint Sacrement, consacrant tout leur temps, soit à la prière, soit à un travail assidu pour les églises pauvres.

Les offrandes qui nous parviendront seront transmises avec soin à Son Excellence la princesse Francesca Massimo, présidente de l'Œuvre à Rome, à laquelle pourront aussi s'adresser tous ceux qui désirent faire parvenir leurs aumônes directement.

— Au consistoire du 20 juillet, le pape a prononcé une allocution sur les mauvais traitements qu'on fait subir à l'Eglise en Belgique et ailleurs. Il a dit qu'il était prêt à endurer des insultes personnelles, mais qu'il ne permettrait pas qu'on insultât à la dignité du St. Siège, dût cette défense lui coûter la vie. A une autre occasion, il reviendra sur d'autres faits qui sont une source d'affliction et d'angoisse pour l'Eglise, voulant probablement parler de la persécution en France.

— Les journaux, depuis quelque temps, annoncent l'établissement de plusieurs manufactures de betteraves devant être placées à plusieurs endroits de la Province : c'est de bon augure pour l'avenir prospère de notre agriculture.

Il y a plus d'un siècle, en 1747, un chimiste distingué, Maregraff, de Berlin, a reconnu que la betterave contenait du véritable sucre, qu'on pouvait en extraire. En 1787, M. Achard, de Prusse, reprit les expériences de ce chimiste, et annonça qu'il avait trouvé des procédés, au moyen desquels il était possible de tirer d'un poids donné de racines une quantité de sucre assez considérable pour qu'il ne revint pas à plus de cinq à six sous la livre. Tous les journaux retentirent alors de cette découverte et annoncèrent que la culture de la canne à sucre allait tomber ; mais il parut une commission de l'Institut en France établissant que, quoique le fait fut vrai, on ne pouvait pas espérer de tirer en France avec profit, dans les temps ordinaires, du sucre de cette racine.

Ce ne fut qu'en 1806 que la France intervint dans cette exploitation. A ors un grand nombre d'écrits, tous rédigés par des hommes éclairés, furent publiés ; le gouvernement français fit aussi établir à ses frais deux ou trois fabriques à la tête desquelles un célèbre chimiste, M. Proust, fut placé : fabriques où il fit des cours de fabrication, et beaucoup de propriétaires et de capitalistes l'imitèrent.

Parmi ceux qui sont principalement dans le cas d'être cités comme ayant fait alors des tentatives propres à servir d'exemples, nous citons M. Chaptel, qui dans le temps fut le seul qui conserva sa fabrique; mais d'après ses écrits lumineux, il s'en est établi d'autres qui prospéreront comme la sienne. Voici ce nous lisons dans un écrit de M. Chaptel, au sujet de la fabrication du sucre de betterave :

" 1o. Que le sucre de betteraves ne diffère en aucune manière du sucre de canne ;

" 2o. Que la culture de betteraves, loin de diminuer les récoltes de blé, en augmente le produit par la préparation des terres, et parce qu'en automne on sème du grain sur le même sol dont l'on vient d'arracher ses racines ;

" 3o. Que les marcs de betterave peuvent remplacer les fourrages pour la nourriture et l'engrais des bestiaux.

" 4o. Que l'extraction du sucre de la betterave doit enrichir l'agriculture de plus de 60 millions de francs par année."

Depuis Margraff, depuis Achard, depuis Chaptel jusqu'à aujourd'hui, l'art de tirer le sucre de la betterave a fait chaque jour de nouveaux progrès ; et plus on étudie cette belle découverte sous le rapport du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, plus elle paraît grande.

MM. A. E. Barnard, Thélesphore Bran et Octave Cuisset, A. Casavant, ont, les premiers, ouvert la voie à cette exploitation dans notre Province, par leurs expériences et leurs écrits. Aujourd'hui quelques capitalistes français qui étaient à la tête de grandes manufactures de sucre de betteraves en France, sont actuellement dans notre pays, dans le but d'y établir cette exploitation. Pour en assurer le succès il ne leur manque que la coopération des cultivateurs.

Si nous en jugeons par la dernière assemblée qui eut lieu à Beauport, cet appui des cultivateurs ne saura leur faire défaut. Tous sont unanimes à leur prêter appui ; les hommes de la grande culture comme ceux de la petite culture désirent donner un concours généreux à ces Messieurs qui sont venus de France introduire l'exploitation de la betterave à sucre dans notre pays.

Nous reproduisons ici une partie des renseignements donnés aux cultivateurs, à cette assemblée, par M. S. Lesage, du Département des Travaux Publics et de l'agriculture de la Province de Québec, au sujet de la fabrication du sucre de betteraves :

M. Lesage s'est exprimé à peu près en ces termes :

En 1875 le Gouvernement, désireux de répondre au vœu exprimé par un grand nombre de personnes, accordait pour l'établissement dans cette province d'une fabrique de sucre de betteraves, une subvention de plusieurs milliers de piastres, durant un certain nombre d'années. L'année suivante, il augmentait la subvention et le temps de sa durée. Malheureusement aucun résultat pratique ne fut obtenu. Il s'est néanmoins formé à Farnham Ouest, comté de Missisquoi, une compagnie composée de capitalistes de l'endroit et de Montréal, et qui d'après les apparences est sur la voie de la réussite.

Dernièrement, des capitalistes français qui se livraient chez eux à l'exploitation de cette industrie, ont résolu, en conséquence des taxes énormes qu'on leur fait payer en France, de traverser l'Atlantique et d'essayer d'implanter dans la province de Québec, où elle n'est pas taxée, la fabrication de sucre de betteraves. Ils ont l'intention, avec les capitaux considérables qu'ils possèdent, d'établir dans notre province quatre fabriques. Ils ont déjà réussi à Berthier en haut, où les cultivateurs se sont engagés à fournir la quantité requise de betteraves. Ils ont ensuite jeté les yeux sur Québec et M. La Vallée dit que ces capitalistes demandent tout simplement que les cultivateurs du comté de Québec garantissent 1,000 arpents par année de betteraves à sucre pendant 12 ans.

Tous ceux qui cultivent les plantes sarclées savent que la culture de la betterave est très avantageuse. La compagnie offre \$4 par tonne de 2,000 lbs. rendue à la fabrique. Or, le résultat des essais faits depuis 1875 démontre que le rendement moyen est de 16 tonnes à l'arpent et qu'il peut même atteindre 20 à 25 tonnes de 2 240 lbs. D'après ces calculs, la culture de chaque arpent rapporterait donc \$64, somme que les cultivateurs ne réalisent certainement pas en cultivant autre chose. Il a de plus été prouvé que la betterave canadienne contient au moins 1 p. cent de substance saccharine de plus que la betterave française ou belge.

Il faut maintenant tenir compte de la pulpe, c'est-à-dire ce qui reste de la betterave après la fabrication du sucre, et qui constitue encore une nourriture de première classe pour les vaches.

M. LeSage communique à l'assemblée les renseignements suivants qui devront convaincre les cultivateurs :

En mettant entre chaque betterave une distance de 9 pouces, et entre chaque rang une distance de 16 pouces, on obtient 135 rangs de 340 betteraves chacun, soit 32,400 betteraves par arpent ou autant de livres de 16 onces chacune.

Le rendement moyen en sucre, en France et en Belgique est de 6½ p. cent. La moyenne générale des essais faits au Canada en 1876 a été de 7½ p. cent, et en 1877 de 9 et une fraction.

La pulpe, c'est-à-dire ce qui reste de la betterave après fabrication du sucre, contient encore 22 p. cent du poids primitif. Trois tonnes de pulpe égalent une tonne de foin.

Chaque tête de la population consomme par an 39.05 lbs. de sucre. Il a été importé en 1876, 163,981-518 lbs. de sucre dont la valeur était de \$6,009,793.

M. LeSage ajoute que si nous pouvions manufacturer la moitié seulement de cette quantité de sucre, les cultivateurs les premiers en retireraient des bénéfices considérables. Il leur conseille fortement de s'inscrire, dans leur intérêt particulier et celui de la province en général. Avec une base aussi solide que celle de l'agriculture, dit-il, il n'y a pas de risque pour les capitaux ; mais il faut que l'agriculture vienne à la rescousse. Il fait remarquer que cette industrie a ici plus que partout ailleurs chance de réussir, attendu que ces produits sont libres de droits.

CAUSERIE AGRICOLE

CONSTRUCTION DES ÉCURIES ET ÉTABLES.

Le nombre des animaux domestiques d'un établissement rural est ordinairement dans un rapport constant avec l'étendue de l'exploitation, et avant de le construire, cette étendue doit être connue. On peut donc aisément calculer le nombre et l'étendue des bâtiments nécessaires aux animaux, pour les loger tous, tant en santé qu'en état de maladie; car le nombre des bestiaux de chaque espèce étant connu, on sait la place que chacun d'eux doit tenir dans son logement pour y être sainement et commodément.

La solidité est la principale qualité que l'on doit procurer aux bâtiments ruraux. Elle est la conséquence naturelle d'une économie bien entendue; car, sans solidité, ils ne peuvent avoir de durée, et l'expérience apprend que lorsqu'on est obligé de remédier à la solidité d'un édifice par de grands entretiens annuels, ou par des constructions fréquentes, leur dépense en résultat est beaucoup plus grande que si on l'avait construit solidement du premier jet.

Mais cette qualité est absolument relative à l'espèce des matériaux disponibles et à la manière dont on les emploie.

D'un autre côté, l'économie et les convenances exigent que les différents bâtiments ne soient pas tous construits avec la même solidité; car ils ne supportent pas tous le même poids, n'ont pas tous la même élévation, et ne sont pas tous exposés aux mêmes choses. Il n'est donc pas nécessaire de les construire tous avec les matériaux les meilleurs, et l'on peut se contenter de procurer à chacun d'eux une solidité suffisante pour sa destination.

Enfin, dans toutes les localités, on ne trouve pas toujours les mêmes matériaux à sa disposition.

Il est donc nécessaire qu'un cultivateur connaisse les matériaux qu'il doit choisir pour ces différentes constructions, si la localité lui en fournit d'espèces différentes; ceux qu'il peut faire fabriquer, si elle n'en présente aucun en nature; et enfin la meilleure manière de les employer. Parmi ces matériaux dont le cultivateur aura à faire usage, son choix doit être éclairé par le calcul et guidé par les convenances.

Le cultivateur ayant fixé son choix pour toutes les espèces de matériaux dont il a besoin, il calculera la quantité de chaque espèce, et il trouvera une grande économie à les rassembler tous d'avance, parce qu'il pourra profiter des temps les plus favorables, soit pour en faire faire l'extraction, ou en commander la fabrication, soit pour les faire ensuite transporter sur les lieux.

Écuries.— Voici quelques détails importants qu'il importe de connaître en ce qui concerne les écuries.

Parmi les causes des maladies des chevaux, on doit signaler la mauvaise construction des écuries, sans faire exception à la malpropreté avec laquelle on les tient communément.

Que l'on visite les écuries de la grande culture, leur construction laisse souvent à désirer; on les trouvera sans airs croisés, et avec une odeur insupportable.

Les écuries de moyenne culture sont encore plus malsaines. Souvent elles sont enterrées, sans autre air

ni jour que par la porte et un petit carreau pour y sortir le fumier pendant l'hiver; et les chevaux, les juments poulinières et leurs poulins y sont couchés sur une litière fangeuse que l'on ne retire que tous les mois. Non seulement le séjour des chevaux dans ces écuries est nuisible à leur santé, mais l'air vicié par leur abondante transpiration s'attache au bois des planchers et on accélère singulièrement la pourriture.

Indépendamment de l'orientation des écuries et de la place qu'elles doivent tenir dans l'ordonnance générale des bâtiments d'un établissement rural, il est également nécessaire de connaître les dimensions qu'il faut leur donner, suivant le nombre et l'espèce des chevaux, pour qu'ils y soient à l'aise, et que les écuries présentent un service commode.

On distingue deux espèces d'écuries: les *écuries simples* et les *écuries doubles*. Les premières sont celles où l'on ne peut placer les chevaux que sur un seul rang; dans les secondes on peut en mettre deux rangées.

Des écuries simples.— La longueur de ces écuries est subordonnée au nombre de chevaux que l'on veut y loger, ainsi qu'à l'espèce de ces chevaux; car un cheval de carrosse tient plus de place qu'un cheval de taille ordinaire. Il faut que la place soit suffisante pour qu'un cheval puisse manger et se coucher à l'aise, et y être soigné convenablement. Ainsi, si l'on veut construire une écurie simple pour cinq chevaux, il faudra lui procurer une longueur de râteliers, ou de mangeoires, d'environ 18 à 20 pieds, et cette longueur de râteliers sera celle de l'écurie.

Quant à sa largeur, elle sera la même pour toutes les écuries de cette espèce, parce que toutes doivent présenter la même commodité et la même sécurité à ceux qui soignent les chevaux.

Or, 1^o. le râtelier et la mangeoire, construits comme nous l'indiquerons plus bas, occupent une largeur d'environ 22 pouces; 2^o. On estime à 9 pieds environ la longueur que peut occuper un cheval attaché à la mangeoire, y compris son recul; 3^o. Enfin il faut encore se ménager un espace de 3 à 4 pieds derrière les chevaux, afin de pouvoir éviter les ruades en allant et venant dans l'écurie. En réunissant ensemble ces différents espaces, on trouvera, pour la largeur totale des écuries simples, environ 14 à 15 pieds.

Leur hauteur sous plancher sera proportionnée à leur longueur, ou, ce qui est la même chose, au nombre de chevaux qu'elles doivent contenir, afin de pouvoir y maintenir l'air dans un état convenable de salubrité. Cependant cette hauteur a des limites que l'on ne pourrait dépasser sans inconvénients; car si elle était trop grande, l'écurie serait trop froide en hiver, et trop petite elle serait malsaine. C'est pourquoi on a fixé ses limites entre 9 à 12 pieds.

Écuries doubles.— La longueur des écuries doubles se détermine de la même manière que celles des écuries simples, c'est à dire par le nombre de chevaux que l'on veut placer dans l'une de leurs deux rangées.

Leur largeur est également constante, et est fixée d'une manière analogue et par les mêmes raisons. Cette largeur doit être dans les limites de 25 à 27 pieds, suivant l'espèce des chevaux. A l'égard de leur hauteur, elle sera dans les limites d'environ 10 à 14 pieds.

Dans la construction des écuries de l'agriculture, on peut, sans inconvénients, économiser quelque chose sur ces dimensions, parce que les chevaux qu'elle emploie sont généralement moins turbulents que ceux du commerce.

D'ailleurs, on voit qu'il est plus économique de construire des écuries doubles que des écuries simples pour loger le même nombre de chevaux.

Dispositions communes à ces deux espèces d'écuries.—Après avoir établi les dimensions qu'il faut donner à leur cage pour leur procurer toute l'aisance, toute la sécurité et la salubrité que demande leur destination, il est d'autant plus nécessaire d'entrer dans le détail des constructions intérieures qui leur assurent ces avantages, qu'elles sont moins connues ou plus négligées par les cultivateurs.

La salubrité des écuries doit être saine et exempte de toute humidité; ainsi il ne doit pas être enfoncé, ni même terrassé d'aucun côté. Il suffit de l'établir, au tant qu'il est possible, à environ 6 à 7 pouces au dessus du niveau du terrain environnant. Et si une écurie était terrassée de plusieurs côtés, il serait indispensable de l'isoler de la manière que nous l'indiquons dans le présent numéro de la *Gazette des Campagnes*, sous le titre "Salubrité des bâtiments ruraux."

Le sol des écuries doit être pavé, et au moyen de son élévation au dessus du terrain environnant, il sera facile de disposer leur pavé en pente, de manière que les urines des chevaux s'écoulent naturellement au dehors et le plus promptement possible. Il faut encore que cet écoulement soit dirigé sur une fosse à fumier, ou dans un compost disposé à cet effet, afin que les urines ne soient pas perdues pour les engrais.

Il faut donner au pavé des écuries une pente de 2 à 3 pouces depuis les mangeoires jusqu'à la rigole qui conduit les urines à l'extérieur, et une pente un peu plus forte à cette rigole, afin d'accélérer l'écoulement des urines qui s'y réunissent.

A ces deux précautions, nécessaires pour assurer la salubrité d'une écurie, il faut encore y ajouter celle d'y établir des courants d'air capables de renouveler continuellement celui que les chevaux consomment par la respiration, et chasser l'air méphitique (exhalons gazeuses) qu'ils exhalent par la transpiration. Ce dernier est si malsain, lorsqu'il est trop concentré qu'il s'élève au plancher et en pourrit les bois. Les ouvertures destinées à produire les courants d'air doivent donc être particulièrement placées au dessous du plancher, et afin que rien ne puisse en arrêter l'effet, il faut que le plancher soit voûté ou au moins plafonné.

Les courants d'air seront d'autant plus actifs que les ouvertures auront moins de hauteur, et qu'elles seront placées plus directement en face les unes des autres. Nous regardons la construction de ventilateurs dont l'entrée est placée au niveau intérieur du plancher comme le meilleur moyen que l'on puisse employer pour maintenir la pureté de l'air dans les logements des animaux domestiques.

Indépendamment des ouvertures dont nous venons de parler, les écuries doivent aussi avoir des fenêtres, afin d'y obtenir une lumière suffisante pour la conservation des yeux des chevaux et faciliter leur pense-

ment. Elles serviront aussi à donner passage à l'air méphitique déplacé par la ventilation.

Dans les écuries de l'agriculture, on pourrait peut-être économiser la dépense du plafonnage entier de leur plancher; mais nous regardons comme indispensable celui de la partie au dessus des mangeoires, sur une largeur d'environ six pieds, afin de faciliter la propreté intérieure si nécessaire à la santé des chevaux.

D'abord ce plafond favorise, comme on l'a dit, le déplacement de l'air méphitique qui serait arrêté par la saillie des poutres et des solives, et il préserve les chevaux de la poussière qui tombe des entrevoies (intervalle d'une solive à l'autre dans un plancher) et de celle qui s'amasse dans les toiles d'araignées que l'on y voit souvent en si grand nombre. Cette poussière tombe sur le manger et même sur les yeux des chevaux, et leur occasionne différentes maladies.

Le plus grand nombre des cultivateurs se gardent bien de détruire ces toiles d'araignées. Ils croient qu'elles sont pour les chevaux un préservatif contre les mouches, et qu'ils commettraient une grande faute en les ba'ayant.

Ce préjugé est d'autant plus pernicieux, qu'il est facile de préserver les écuries, même les plus orientées et les plus mal aérées, de cette quantité de mouches qui tourmentent si vivement les chevaux pendant l'été. On y parvient: 1o. en percant des ouvertures au nord; 2o. en garnissant celles exposées au midi avec des châssis recouverts en toile légère ou fil de fer; 3o. en fermant tout à fait les volets et les portes une heure au moins avant la rentrée des chevaux.—(A suivre.)

Salubrité des bâtiments ruraux.

Cette qualité est aussi désirable pour les bâtiments que leur solidité. A quoi servirait en effet les bâtiments les plus solides, même les plus commodes et les mieux distribués intérieurement, si leur insalubrité ne permettait pas de les occuper? On obtient la salubrité des bâtiments par une position saine et un orientation convenable à leur destination.

On n'est pas toujours maître de choisir leur position. Il est cependant toujours nécessaire de procurer à ces bâtiments la salubrité la plus grande, comme nous le disons dans notre *causerie agricole* d'aujourd'hui.

L'humidité que nous y signalons comme la cause principale des dégradations des bâtiments, est aussi le foyer du mauvais air, qui affecte toujours plus ou moins les animaux, et le principe de presque toutes les maladies dont ils sont sujets.

L'humidité est encore l'état de température la plus favorable à la fermentation des grains et à la multiplication des insectes qui les dévoront. Cette humidité si nuisible de l'air intérieur des bâtiments est souvent occasionnée par le sol même sur lequel ils ont été édifiés, soit parce qu'il est naturellement humide, soit parce que les bâtiments sont terrassés. Quelquefois encore elle est l'effet de vents dominants qui, avant de les frapper, traversent des étangs ou des marais.

Dans le premier cas, il faut assainir le terrain naturellement trop humide, tenir le rez de chaussée du bâtiment qu'on veut élever dessus à un niveau supérieur à celui de ce terrain desséché, et établir son

pavé ou carrelage sur un lit de terre absorbante, ou de tan, ou de bran de scie (sciure de bois). Dans le second cas, c'est-à-dire lorsqu'il ne serait pas possible d'établir le rez-de-chaussée du bâtiment à un niveau partout supérieur à celui du terrain environnant, sans être obligé de l'élever trop haut, il faut extraire les terres des côtés où elles terrassent ce bâtiment, dans une largeur de seize pieds au moins, et sur une profondeur suffisante pour que le niveau de son pavé intérieur soit supérieur d'un pied et demi environ à celui du terrain environnant. Et dans le troisième cas, il faudrait supprimer toutes les couvertures du bâtiment qui seraient exposées au mauvais vent, ou du moins n'en conserver que le moindre nombre possible et les multiplier aux autres aspects, et particulièrement du côté du nord. Un autre moyen de se préserver de l'air malsain amené par les vents, qui serait encore préférable, parce que son efficacité est incontestable, ce serait d'abriter le bâtiment par des plantations en massifs placées à sa mauvaise exposition.

Ce dernier moyen de purifier l'air extérieur, que l'on peut employer avec tant de facilité, est beaucoup trop négligé dans les campagnes. Indépendamment de cette propriété qu'ont les arbres d'absorber le mauvais air, leur proximité des bâtiments les garantirait encore souvent des araires que les vents impétueux occasionnent dans les couvertures et ils leur serviraient aussi de paratonnerre naturel.

L'expérience de ces bons effets des plantations autour des bâtiments ruraux a été constaté par nombre d'agronomes.

Les arbres doivent être placés à une distance de 16 pieds au moins de leur côté extérieur, afin qu'ils n'entretiennent pas les bâtiments dans un état d'humidité préjudiciable.

Il est à désirer, sous tous les rapports, que les établissements ruraux soient tous embellis par de semblables plantations qui, d'ailleurs, pourraient être un objet de revenus pour leurs propriétaires.

Déplantation des arbres.

Déplanter un arbre suppose que l'on veuille ôter de terre un arbre, un arbrisseau, pour les planter ailleurs.

On peut presque toujours déplanter en tous temps, surtout lorsque l'arbre est destiné à être remis en terre à peu de distance du lieu où il se trouve; mais cependant il faut choisir le moment où la sève est en repos, c'est-à-dire au fort de l'été ou à l'automne avant les gelées.

Lorsqu'on déplane pendant l'été, on risque que la sécheresse, qui règne ordinairement alors, s'oppose à la prompte reprise des plantes ou des arbres: alors leurs feuilles tombent, et il n'y a qu'une faible végétation en automne, et la mort s'en suit pendant l'hiver. Il ne faut donc déplanter en été que dans la nécessité la plus absolue, et lorsqu'on transplante dans un sol naturellement humide, et qu'on a la facilité d'arroser au besoin.

C'est en automne qu'on préfère déplanter, et ce par beaucoup de motifs de convenance et autres. Le moment de commencer est indiqué par la chute des feuilles. Il faut, autant qu'on le peut, choisir un temps couvert et doux, et ne laisser les racines exposées à

l'air que le moins possible. Une heure de hâle ou de gelée est plus que suffisante pour occasionner la mort de l'arbre le plus vigoureux, et il est des racines qui en sont frappées en quelques minutes. On doit cesser de déplanter lorsque les feuilles commencent à se développer.

Il est cependant des arbres tels que les résineux, et en général tous ceux qui conservent leurs feuilles pendant tout l'hiver, qu'il ne faut déplanter qu'au printemps lorsque leur sève se met en mouvement; mais malgré cela ils ne sortent pas de la loi générale, car le printemps est l'époque où ils perdent aussi leurs feuilles. Si on ne saisit pas cette circonstance, qui n'a quelquefois que quelques jours de durée, on peut être certain de perdre une grande partie des arbres déplantés. Ces mêmes arbres ont des racines encore plus sensibles au hâle et à la gelée que les autres, et il faut les mettre en terre sur le champ, ou prendre des moyens conservateurs.

La déplantation et la replantation des arbres fruitiers qui s'emportent par suite de leur trop de vigueur, n'importe la cause, a eu des avantages marqués dans un grand nombre de cas. Nous devons donc conseiller de la tenter toujours avant de condamner au feu les arbres qui ne portent pas de fruits.

La déplantation des arbres et des plantes doit être accompagnée de précautions telles que les racines soient mutilées le moins possible, que le pivot même soit ménagé. Lorsque l'arbre ou la plante ne doit pas être replanté à une grande distance du lieu où il se trouve, on fait en sorte de conserver la terre qui est entre ses racines, pour assurer d'autant plus sa reprise, terre qu'on appelle la *motte*.

Quand on doit envoyer au loin les arbres qu'on dé plante, il est très-avantageux de tremper à deux ou trois reprises leurs racines, au moment même où elles sortent de terre, dans un mélange, en consistance de bouillie, de terre franche et de bouse de vache. Ce mélange, conservant son humidité pendant quelque temps et empêchant l'évaporation de la sève, supplée à la motte.

Cheval qui se coupe.

On dit qu'un cheval se coupe lorsqu'en marchant il se blesse une jambe avec le fer de l'autre. Les pieds de devant sont moins sujets à se couper que les pieds de derrière. Il est des chevaux qui ne se coupent que lorsqu'ils courent très-vite, d'autres lorsqu'ils sont fatigués. Comme le plus souvent c'est un vice de conformation ou une mauvaise habitude prise de vieille date, cet inconvénient grave, et qui diminue de beaucoup la valeur des chevaux, ne peut se guérir; mais on diminue ses effets par une ferrure appropriée.

Brutalité à l'égard des animaux.

Nous voyons parfois des charetiers brutaux donner des coups de manche de fouet, et même de bâton, sur la tête de leurs chevaux, sans considérer les suites qu'ils peuvent avoir. On cite le fait de chevaux perdre la vue, devenir furieux, tomber morts par cette cause, sans pouvoir les sauver, quels que fussent les moyens employés.

Les mêmes considérations doivent guider dans la conduite des autres animaux. En général il ne faut user de violence envers eux qu'à la dernière extrémité, car on en obtient toujours plus par la douceur que par les coups : lorsqu'ils y sont habitués, il faut journalièrement les augmenter, et on arrive au point où cela n'est plus possible. Nous avons vu des chevaux ainsi devenus insensibles, et dont on ne pouvait plus tirer de service.

Eau de fumier.

Malgré les conseils qui ont été donnés par les journaux d'agriculture et autres journaux, sur l'aménagement du fumier, on est d'une négligence absolue à son égard.

On dispose généralement fort mal le fumier, surtout en le plaçant toujours en plein air, d'où il suit que les pluies le lavent, et s'il est sur une élévation entraînent au loin les matières solubles qu'il contient; ou s'il est dans un creux, ce qui est plus commun, il a toujours pied dans une eau noire et épaisse qu'on appelle *eau de fumier*.

Ces deux méthodes de disposer les fumiers ont leurs inconvénients que nous avons maintes fois signalés à l'attention des cultivateurs, et nous aurons encore occasion d'en parler, car il est nécessaire de revenir souvent sur des faits qui sont une cause de ruine pour le cultivateur.

Nous dirons seulement aujourd'hui que la meilleure méthode de disposer les fumiers, est de recevoir les eaux de fumier dans un trou ou citernes creusés près du fumier, soit pour les faire servir à l'arroser pendant les sécheresses, soit pour les porter sur les champs ou les jardins lorsqu'ils ont besoin d'engrais.

Lorsqu'on répand beaucoup d'eau de fumier sur une portion de terre très circonscrite, dans une cuisse par exemple, on risque de faire périr la plante qui s'y trouve, comme quand on y met beaucoup de fumier, et ce par l'excès d'une nourriture qu'elle y porte.

Il est prouvé, par l'expérience, que l'eau de fumier est le meilleur engrais qu'on puisse employer surtout lorsqu'on veut que l'action de cet engrais soit prompte, puisque presque tout l'humus qu'elle contient est à l'état soluble et peut par conséquent entrer directement dans la circulation des plantes.

Il est si vrai que l'eau de fumier est préférable au fumier même, qu'en Suisse, où les cultivateurs sont forcés par le peu d'étendue de leurs terres, ou égard à leur population, de tirer tout le parti possible de leur culture, ils transforment tout leur fumier en eau de fumier.

Choses et autres.

L'état du cultivateur.—L'état du cultivateur est le plus approprié à la dignité de l'homme, celui qui mène le plus facilement au bonheur. Quand nous considérons toutes les jouissances qu'il donne à celui qui joint à une âme indépendante un esprit cultivé, nous ne concevons pas comment on peut le quitter volontairement.

— Depuis quelques jours, dit le *Pionnier de Sherbrooke*, nous remarquons avec plaisir que les canadiens des Etats-Unis nous reviennent en grand nombre. La ligne de Passumpsic pourra dire qu'elle a fait de l'argent avec les canadiens-français cette année. Au printemps dernier ils montaient aux Etats-Unis à pleins chars, et les voilà qui reviennent de même. Dans Sher-

brooke seul, d'après ce que nous pouvons voir, trois à quatre cents personnes nous sont revenues depuis une quinzaine.

Le prix du blé.—On s'attend à une baisse dans le prix du blé, La récolte en Angleterre, bien qu'au-dessous de la moyenne, surpasse celle des trois dernières années. Elle est surabondante aux Etats-Unis. Le *Mail*, journal publié à Toronto, conseille aux cultivateurs canadiens de vendre leur blé aussitôt que possible, et de ne pas attendre aux hausses dans le prix du blé qui n'est guère probable.

— L'exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de l'Islet aura lieu à St. Jean Port-Joli, mardi, le 28 septembre prochain.

L'exposition de la Société d'horticulture du comté de l'Islet aura lieu aussi le même jour et au même endroit dans une bâtisse particulièrement destinée à cette fin. Comme nous l'avons déjà annoncé, le prix d'entrée sera de dix centimes, et les exposants paieront aussi dix centimes pour l'entrée de tous les articles qu'ils exhiberont, à part \$1, pour l'admission comme membre de cette société. Auront droit de concourir tous les membres de cette Société résidant dans les différentes parties de la Province. Pour plus amples renseignements s'adresser au secrétaire de la Société, M. P. G. Verreault, à St. Jean Port-Joli.

— L'exhibition d'animaux, manufacture domestique, etc., de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata aura lieu à St. Arsène le 2 septembre courant.

— L'exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska aura lieu à St. Alexandre de Kamouraska le 7 octobre prochain.

— L'exposition agricole de la Société d'agriculture du comté de St. Hyacinthe aura lieu le 16 septembre courant, au lieu du 23, jour fixé dans les programmes qui ont été distribués. Nous ne connaissons pas l'endroit où doit se tenir cette exposition.

MM. les secrétaires-trésoriers des sociétés d'agriculture des Provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, qui désirent faire connaître la date de leur exhibition et le lieu où elle se tiendra pourront nous en faire parvenir les détails que nous publierons gratuitement. Les cultivateurs n'ont qu'à profiter de ces exhibitions et il convient de les informer afin qu'ils puissent s'y rendre, quelque soit le lieu de leur résidence.

RECETTE

Diarrhée du cheval, du bœuf ou du mouton.

La diarrhée du cheval a lieu ordinairement, 1o. lorsque après avoir eu chaud il boit d'une eau extrêmement fraîche, telle que l'eau de puits ou de neige; 2o. lorsqu'il a brouté de l'herbe verte de rosée, ou encore lorsqu'il a éprouvé quelque arrêt de transpiration.

Dans cette espèce de diarrhée, les matières n'ont point une couleur extraordinaire; elles ne donnent que peu d'odeur, et le cheval boit et mange comme de coutume; nous observons pour l'ordinaire qu'elle ne passe pas les quarante-huit heures. Quand même elle outrepasserait ce terme, si les forces musculaires ne paraissent pas diminuer, si l'appétit se soutient, elle n'est pas à craindre; si au contraire elle dure plusieurs jours, elle affaiblit l'animal qui en est attaqué.

Il serait dangereux d'arrêter le cours de cette diarrhée, qu'on doit regarder comme salutaire; mais si l'animal a de la fièvre; s'il est triste, dégoûté, et si on aperçoit dans la matière fécale comme des raclures de boyaux; s'il a des tranchées, il faut apaiser l'inflammation des intestins et en modérer la chaleur, en donnant à l'animal des breuvages pris dans la classe des mucilagineux, composés d'une once de racine d'althea (guimauve) et de deux onces de graines de lin pour chaque breuvage qu'on fera bouillir dans environ quatre livres d'eau commune, jusqu'à ce que la graine soit croulée. On diminuera la nourriture de l'animal à peu près de moitié, et on ne l'angmentera que par gradation et au fur et à mesure que l'appétit reparaitra; les mucilagineux, employés pour calmer l'irritation, jettent quelquefois les organes de la digestion dans le relâchement; il est souvent nécessaire d'en relever le ton par l'usage des amers, tels que les boissons d'absinthe et de gentiane, ou par la poudre de gentiane elle-même, donnée en opiat à la dose de deux onces par demi-livre de miel.

Si l'on aperçoit que l'animal ait des coliques violentes lors des déjections, et que les matières soient sanguinolentes, on doit administrer les remèdes qui sont propres à la dysenterie.

La diarrhée a lieu aussi après l'administration de purgatifs trop violents : dans ce cas, elle peut avoir des suites fâcheuses, et il convient d'avoir recours au vétérinaire.

Le bœuf est également sujet à la diarrhée, et elle reconnaît les mêmes causes que celles que nous avons indiquées en parlant de la diarrhée du cheval ; elle est quelquefois dangereuse si on la néglige. Il importe donc beaucoup aux cultivateurs d'en distinguer l'origine, afin de la modérer, de l'arrêter, d'en prévenir les suites fâcheuses, en administrant les remèdes convenables.

Dans la diarrhée qui survient ordinairement au bœuf pour avoir mangé du foin, de la paille moïe ou gâtée, etc., et qui dure plusieurs jours avec amaigrissement sensible, outre les aliments de bonne qualité et le son mouillé avec du vin qu'on doit lui donner, il est bon de lui faire prendre quelques breuvages d'une décoction d'orge grillée, moulu et arrosée avec du vin rouge ; après quoi, il convient de le purger seulement avec deux onces de fenilles de séne, sur lesquelles on jettera environ deux onces d'eau bouillante, et une once de sel végétal. Si après l'usage de ces remèdes la diarrhée ne s'arrête pas ; si l'animal devient triste, s'il est dégoûté, il faut avoir recours aux astringents.

La diarrhée attaque aussi les moutons, et en fait périr un grand nombre ; une indigestion, une nourriture trop humide, peu propre à rétablir les forces de l'animal, ou gâtée, ou moisie, qui altère les sucs digestifs et débilite l'estomac, en sont les causes ordinaires.

Lorsque la diarrhée n'est point accompagnée de fièvre, de dégoût, de tranchées ou d'autres accidents, on doit la regarder comme un bénéfice de la nature, et ne pas s'empressez de l'arrêter. On la laissera donc durer trois à quatre jours ; après quoi, il faudra donner de temps en temps à l'animal de l'eau de riz, ou bien un gros de thériaque dans un demi verre de bon vin.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à SAMEDI, le 25^{me} jour de SEPTEMBRE prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour Travaux, Etang du Nord," pour l'exécution de certains travaux à Etang du Nord, Îles de la Magdeleine.

On pourra voir le plan et le devis en s'adressant à Charles Bourque, Ecr., Etang du Nord, au Bureau de la douane, Picton, N. E., ainsi qu'au Bureau de la Marine et des Pêcheries, à Québec, et s'y procurer des formules de soumission imprimées.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumissions en considération que si elle est faite sur les formules fournies par le Département, et signées de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si la personne refuse de remplir le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

S. CHAPLEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
OTTAWA, 24 Août 1880 }

Sous presse et devant paraître en Janvier 1881 :

LOVELL'S GAZETTEER

OR

BRITISH NORTH AMERICA.

Cet ouvrage contient la description la plus récente et la plus authentique d'au-delà de 7,500 cités, villes et villages

des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Ile du Prince-Edouard, Manitoba, Colombie Anglaise et du territoire du Nord-Ouest ; de plus des informations générales puisées aux sources officielles, concernant le nom, l'étendue, etc., de plus de 1,800 lacs et rivières. Cet important ouvrage contient aussi un tableau des routes et chemins montrant la proximité des stations de chemin de fer, des havres de mer, de lacs et de rivières, avec des cités, villes, villages, etc., des différentes provinces ; ce tableau est d'une utilité incalculable. Une carte très-bien coloriée du Canada est jointe au volume, dont l'éditeur est M. P. A. Grossby qui a été assisté dans la rédaction par plusieurs écrivains.

On sollicite des souscripteurs et l'on demande des agents.

Prix de l'ouvrage : \$3 payables à la livraison.

JOHN LOVELL & FILS, Imprimeurs.

Montréal, 14 août 1880

EXPOSITION

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,

Commençant Mardi le 14

ET SE TENANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION,

Avenue Mont-Royal, Mile-End

0000

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Ecr., Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté ; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit :

Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 25 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux sous-signés.

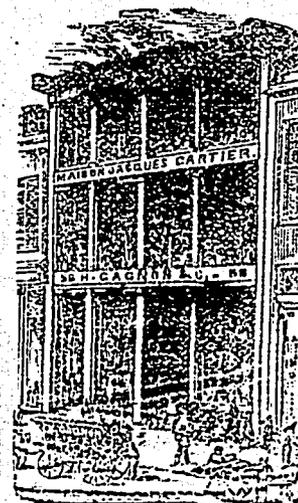
S. C. STEVENSON, Montréal,
Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERC, Montréal,
Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,

ST. ROCH, QUEBEC.



ST. ROCH, QUEBEC.

Rue de la Couronne,

NO. 58,